

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 11/07/2018  
Reçu en préfecture le 11/07/2018  
Affiché le   
ID : 974-249740101-20180702-2018\_051\_BC\_10-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 2 juillet 2018

Nombre de membres en exercice : **16** L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, LE DEUX JUILLET à 17 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, salle du Conseil Communautaire, 1 rue Eliard Laude au Port, après convocation légale, sous la présidence de **Mr Joseph SINIMALE, Président.**

Nombre de présents : 11

Nombre de représentés : 2

Nombre d'absents : 3 **Secrétaire de séance :** Mr Henry HIPPOLYTE

**OBJET**

**AFFAIRE N° 2018\_051\_BC\_10**  
**Validation du plan de financement prévisionnel relatif à la mise en œuvre d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) sur le bassin versant de l'Hermitage-Les Bains et la Saline Les Bains**

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

Mr Fayzal AHMED-VALI - Mr Henry HIPPOLYTE - Mme Patricia HOARAU - Mr Philippe LUCAS - Mme Françoise LAMBERT - Mr Thierry MARTINEAU - Mme Vanessa MIRANVILLE - Mr Daniel PAUSE - Mr Guy SAINT-ALME - Mr Joseph SINIMALE - Mr Yoland VELLEZEN

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

Mme Josie BOURBON - Mr Erick FONTAINE - Mr Fabrice MAROUVIN-VIRAMALE

**Nombre de votants : 13**

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
26 juin 2018

- le compte rendu du bureau communautaire sera affiché au plus tard le : 9 juillet 2018

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mr Olivier HOARAU procuration à Mr Fayzal AHMED-VALI - Mme Michèle HOARAU procuration à Mr Philippe LUCAS

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 2 JUILLET 2018**

**AFFAIRE N° 2018\_051\_BC\_10 : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) SUR LE BASSIN VERSANT DE L'HERMITAGE-LES BAINS ET LA SALINE LES BAINS**

**Le Président de séance expose :**

**Contexte**

La combinaison des lois MAPTAM du 27 janvier 2014, puis NOTRe du 7 août 2015 est à l'origine de la définition d'une nouvelle compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), exercée de plein droit par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) depuis le 1er janvier 2018.

C'est dans ce cadre que le programme d'actions de prévention des Inondations (PAPI) sur le bassin Versant de l'Hermitage-Les Bains et La Saline Les Bains, mené depuis la convention PAPI du 8 décembre 2011 signée entre l'Etat, la Région et la Commune de Saint-Paul, est concerné par le transfert de compétence et relève désormais du TCO nouveau Maître d'Ouvrage.

Les études et travaux portant sur phase 1 du projet ont fait l'objet de subventions du FEDER dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER 2014-2020, Action 8.03 : Programme de gestion des risques inondations (PG>RI) : actions de prévision, prévention et protection.

Le contenu de l'opération visée au présent article et les modalités de mise en œuvre sont décrites dans les annexes jointes à la délibération :

- annexe 1 : Note de présentation du PAPI- Ermitage Saline Les Bains
- annexe 2 : Estimations détaillées des dépenses PAPI Ermitage Phase 1 – avril 2018

L'éligibilité des dépenses retenues dans le cadre du projet visé débute le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et se termine le 30 juin 2020.

**Plan de financement avant transfert de compétences au TCO**

Pour rappel, le plan de de financement établi par la convention de financement FEDER n° 20170898-0011141 notifié le 26 Octobre 2017 à la Commune de Saint-Paul pour la phase 1 du PAPI Ermitage –Saline Les Bains est le suivant :

	<b>Coût Total hors TVA</b>	<b>Montant Hors TVA des dépenses éligibles retenues</b>	<b>UE (FEDER) en euros H.T</b>	<b>Cofinanceur Etat En euros H.T</b>	<b>Commune de Saint-Paul</b>
<b>En euros</b>	<b>17 800 000</b>	<b>17 520 795.00</b>	<b>12 264 556.50</b>	<b>1 752 079.50</b>	<b>3 504 159.00</b>

<b>Taux d'intervention %</b>		<b>100%</b>	<b>70%</b>
------------------------------	--	-------------	------------

Récapitulatif des postes de dépenses retenues par la convention de subvention :

Catégorie de dépenses	Coût Total hors TVA	Coût prévisionnel retenu hors TVA
Etudes	Inspections complémentaires des réseaux, diagnostic amiante, CSPS, Suivi environnemental, géotechnique, maîtrise d'œuvre	617 000.00 euros H.T
Travaux	Génie Civil, VRD, Plantations Sous Postes : Lot 1 (secteur 7) : 4 095 000.00 Lot 2 (secteurs 2/3) : 6 000 000.00 Lot 3 (secteurs 5/6) : 6 230 000.00 Lot 4 : Aménagements paysagers : 620 000.00	16 903 795.00 euros H.T
<b>TOTAL H.T</b>		<b>17 520 795.00</b>

#### Actualisation des dépenses à avril 2018, après transfert de compétences au TCO

Ce plan doit être maintenant être ajusté pour tenir compte des marchés de travaux attribués aux entreprises, des dévoiements des réseaux nécessaires aux aménagements du PAPI, des études à réaliser sur l'état du lagon, des études foncières et des acquisitions à réaliser.

Les postes de dépenses sont actualisés et revus de la manière suivante :

Catégorie de dépenses		Coût prévisionnel hors TVA	Montant déjà payé par Saint-Paul	Reste à payer par le TCO après le 1 <sup>er</sup> janvier 2018
Etudes	Inspections complémentaires des réseaux, diagnostic amiante, CSPS, Suivi environnemental du chantier (yc impacts sur le milieu marin) géotechnique, maîtrise d'œuvre	1 174 064.60 euros H.T	519 387.70 euros H.T	646 063.27 euros H.T
Travaux	Génie Civil, VRD, Plantations Sous Postes : Lot 1 (secteur 7) : 4 095 000.00 Lot 2 (secteurs 2/3) : 6 000 000.00 Lot 3 (secteurs 5/6) : 6 230 000.00 Lot 4 : Aménagements paysagers : 620 000.00 Dévoiements réseaux lot 2 : 1 147 425.00	12 626 236.35 euros H.T	0.00 euros H.T	12 626 236.35 euros H.T

	<b>Dévoisement réseaux lot 3 : 152 935.00 Dévoisement EDF : 68270.59 euros</b>			
<b>Foncier</b>	<b>Acquisitions des terrains, opérateurs fonciers, géomètre, frais divers (commissaire enquêteur..)</b>	<b>1 632 774.00 euros H.T</b>	<b>0.00 euros H.T</b>	<b>1 632 774.00 euros H.T</b>
<b>Communication</b>	<b>Informations riverains, réunion d'information, communiqué de presse, frais divers</b>	<b>17 000.00 euros H.T</b>	<b>0.00 euros H.T</b>	<b>17 000.00 euros H.T</b>
	<b>TOTAL H.T</b>	<b>15 450 074.04 euros H.T</b>	<b>519 387.70 euros H.T</b>	<b>14 908 573.62 euros H.T</b>
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>16 763 331.32 euros TTC</b>	<b>563 535.66 euros TTC</b>	<b>16 175 802.38 euros TTC</b>

Le montant total des dépenses après la prise de compétence pour la phase 1 du PAPI Ermitage s'élève donc à **16 175 802.38 euros TTC**.

L'estimation détaillée des dépenses prévisionnelle de la phase 1 du PAPI Ermitage est disponible en annexe 1 de la présente note.

### **Plan de financement après transfert de compétences au TCO**

Afin de pouvoir établir un avenant pour le dossier de demande de subvention auprès du FEDER au titre de la fiche 8.03 Programme de gestion des risques d'inondation( PGRI) : actions de prévision, prévention et protection, il est nécessaire de faire valider le nouveau plan de financement provisoire de l'opération.

Le pourcentage de subvention est de 70% du FEDER et de 10% Région (répartition avec l'Etat) soit un total de 80% du montant total de l'opération : études et travaux.

**Coût total « études et travaux » à charge : 13 272 299.60 euros H.T**

**Etudes : 646 063.27 euros H.T**

**Travaux : 12 626 236.35 euros H.T**

	<b>Coût Total Etudes et travaux pour le TCO hors TVA</b>	<b>Montant Hors TVA des dépenses éligibles retenues</b>	<b>UE (FEDER) en euros H.T</b>	<b>Cofinancier Etat En euros H.T</b>	<b>Part Fond propre T.C.O sur postes Etudes et Travaux :</b>
<b>En euros H.T</b>	<b>13 272 299.60</b>	<b>13 272 299.60</b>	<b>9 290 609.73</b>	<b>1 327 229.96</b>	<b>2 654 459.92</b>
<b>Taux d'intervention %</b>		<b>100%</b>	<b>70%</b>	<b>10%</b>	<b>20%</b>

**Part Fond propre T.C.O sur postes Etudes et Travaux : 2 654 459.92 euros**

**Foncier (sur Fonds propres TCO ) : 1 632 774.00 euros**

**Communication (sur Fonds propres TCO ) : 17 000 euros**

**Total Fonds propres TCO : 4 304 233.92 euros H.T soit 4 670 093.80 euros TTC**

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 14/06/2018.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement, Habitat, Economie et Tourisme du 16/05/2018.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
Où l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- VALIDER le plan prévisionnel des dépenses et le plan de financement proposé pour la phase 1 du dossier PAPI Ermitage Saline Les Bains.**

**- AUTORISER le Président à signer tous les actes correspondants de demande officielle d'attribution de la convention de subvention FEDER et de demande de modification de l'arrêté de subvention FPRNM « fond Barnier ».**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Joseph SINIMALE  
Président